

YONNE mémoire

/ Bulletin de l'Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance dans l'Yonne /

numéro

42

/ novembre 2019 / 4€ / ISSN1620-1299 /

Sommaire

ÉDITORIAL

La survie des juifs de l'Yonne
par CLAUDE DELASSELE • 2

LE DOSSIER

Les juifs ayant échappé à
la déportation dans le département
de l'Yonne

par JEAN ROLLEY • 3

PORTRAIT

Gaston Vée (1922-2019)

par JOËL DROGLAND • 15

MÉMOIRE

La cérémonie du 23 juin 2019
à la stèle des fusillés
d'Egriselles-Venoy

par CLAUDE DELASSELE • 17

LE DOSSIER



LES JUIFS AYANT ÉCHAPPÉ À LA DÉPORTATION DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ARORY

• Association pour la Recherche sur
l'Occupation et la Résistance dans l'Yonne •

Yonne mémoire 40/44 / Bulletin de l'Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance dans l'Yonne /

Directeur de publication : T. Roblin / Rédacteur en chef : C. Delasselle / Iconographie : Arory / Coordination : C. Delasselle /

Graphisme et réalisation : F. Joffre / Arory, 2019 / Photos : Arory /

Site internet : www.arory.com / e-mail : arory.doc@wanadoo.fr / Centre de documentation : 15 bis, rue de la Tour d'Auvergne -
89000 Auxerre / Couverture : La famille Ehrenreich, en 1939 ; les parents ont été déportés et sont morts à Auschwitz, leurs trois
filles (dont la plus jeune, ne figure pas sur la photo) ont été sauvées. Archives privées famille Ehrenreich / Chevillon Imprimeur,
Sens / Dépôt légal à parution.

La survie des juifs de l'Yonne

- CLAUDE DELASSELLE -

Dans deux numéros de notre bulletin *Yonne mémoire*, notre ami Jean Rolley avait déjà traité de façon approfondie la question de la persécution des juifs de l'Yonne. Dans un article intitulé « La collaboration à l'œuvre : la spoliation des juifs dans l'Yonne », paru dans le numéro 14 en avril 2005, Jean Rolley avait expliqué les étapes de cette persécution, avant de montrer de façon précise comment s'était déroulée l'opération, beaucoup moins médiatisée et connue que la « Solution finale », d'« aryanisation » des biens appartenant à des juifs icaunais. Cette opération consistait en fait à dépouiller les juifs de leurs entreprises, commerces et biens mobiliers, en les obligeant à les céder à vil prix à des entreprises et surtout des particuliers non-juifs.

Dans le bulletin *Yonne mémoire* n° 25, paru en mai 2011, il analysait de façon détaillée le mécanisme de la déportation, en établissant le bilan (156 personnes déportées, dont seulement 5 ont survécu) et faisait le recensement complet, famille par famille, des juifs habitant l'Yonne et qui avaient été déportés. Pour ceux qui ne les posséderaient pas, rappelons que tous les numéros anciens de notre bulletin sont consultables sur notre site internet « arory.com » et sont téléchargeables gratuitement. Rappelons aussi que Jean Rolley est l'auteur du chapitre intitulé « La persécution contre les juifs »

Dernière minute

Une cérémonie a eu lieu à Maligny, à le samedi 9 novembre 2019, en présence du préfet de l'Yonne et de nombreuses personnalités, à la mémoire des enfants juifs Henriette et Roger Hess, dont les parents avaient été arrêtés et déportés et qui avaient été recueillis par un habitant de Maligny, Paul Durup ; ces deux enfants furent arrêtés lors de la rafle du 24 février 1944 et moururent en déportation. Une plaque dédiée à leur mémoire, réalisée par le Souvenir français, a été dévoilée sur les murs de la maison qui les avait accueillis.

figurant dans le livre *Un département dans la guerre*, publié par l'ARORY en 2007, chapitre qui fait la synthèse de toutes les recherches qu'il avait effectuées depuis des années sur ce sujet.

Dans ce nouveau numéro, qui complète les travaux que je viens de citer, Jean Rolley nous propose maintenant une analyse approfondie de la question de la survie de nombreux juifs présents dans l'Yonne au cours de l'occupation allemande, thème traité récemment au plan national par plusieurs ouvrages importants. Combien de juifs vivaient à un moment donné de cette période sur le territoire du département, question dont il nous montre l'extrême complexité ? Quels organismes, peu nombreux, ont tenté de sauver les juifs (en particulier les enfants) de la déportation ? Comment de nombreux juifs ont eux-mêmes organisé leur survie et réussi à échapper aux recensements et aux arrestations ? Quelle a été l'attitude des populations non juives à leur égard et quelle aide leur a été accordée par des habitants du département ? Enfin combien de juifs ont réussi à échapper à la déportation ? Il aborde aussi la question de la reconnaissance accordée (ou non...), depuis quelques années, à ceux qui ont pris le risque d'aider des juifs, adultes et enfants, à échapper à la persécution voulue par les autorités allemandes mais, ne l'oublions pas, mise en œuvre pour l'essentiel par l'État français, ses fonctionnaires et ses policiers (pas tous heureusement...).

Par ce nouvel article, toujours aussi minutieusement documenté, Jean Rolley clôt le cycle de ses recherches sur cette douloureuse question. L'ensemble des trois articles de notre bulletin, ajoutés au chapitre de notre livre consacré à cette question, offrent ainsi une étude remarquablement précise et exhaustive de la persécution des populations juives dans le cadre d'un département, étude dont il ne doit pas y avoir beaucoup d'équivalents en France.

Figurent également dans ce numéro le compte rendu de la cérémonie qui a eu lieu le 23 juin 2019, sur le site de la stèle des fusillés d'Egriselles-Venoy, pour inaugurer la statue destinée à remplacer l'ancien arbre des fusillés, victime d'un acte de vandalisme en 2018, et un hommage à Gaston Vée, fondateur du CDL (Comité départemental de Libération) de l'Yonne, récemment décédé et dont la fille vient de déposer ses archives aux Archives départementales de l'Yonne. •

Les juifs ayant échappé à la déportation dans le département de l'Yonne

- JEAN ROLLEY -

Nous avons déjà évoqué la situation des juifs de l'Yonne entre 1940 et 1944 dans le chapitre 7 du livre *Un département dans la guerre, 1939-1945*, publié en 2007, ainsi que dans deux bulletins *Yonne Mémoire 1940-1944*¹. Reste une question qui n'avait pas été véritablement traitée, celle de la survie d'une partie des juifs dans le département.

Au niveau national, Serge Klarsfeld² a depuis longtemps souligné le fait que la France est un cas particulier. Sans remettre en cause les travaux de Robert Paxton, qui insistait sur la responsabilité de Vichy dans la participation à la « Solution finale »³, Klarsfeld a mis en valeur le fait que 76 000 juifs environ avaient été déportés, sur une population évaluée à plus de 320 000, c'est-à-dire environ 25%. Comment, dans cette France « antisémite », 75% des juifs ont-ils pu échapper à la déportation ? En 2013, Jacques Sémelin a, dans la suite de ses travaux, publié un livre, *Persécutions et entraides dans la France occupée, comment 75% des juifs en France ont échappé à la mort*, dans lequel il tente de comprendre cette réalité, qui paraît réellement multiple et complexe : il y eut en effet, en France, coexistence entre un fort sentiment xénophobe (sans doute autant qu'un profond antisémitisme) et une aide multiforme aux juifs, à partir de 1942.

C'est à partir de ces recherches que nous avons essayé de regarder ce qu'il en était dans le département de l'Yonne. Pouvons-nous mesurer et tenter de comprendre ce qui s'est passé dans notre département ? Les difficultés sont nombreuses.

La récurrente question des chiffres

En ce qui concerne les déportés, nous avons des éléments assez précis, comme les listes d'arrestations établies par les Allemands et reçues à la préfecture d'Auxerre, les listes des convois de déportation et les documents venant de Drancy⁴. Il ne faut jamais perdre de vue que si les listes d'arrestations et les ordres reçus étaient de l'initiative du SD⁵ allemand de Dijon, c'est l'administration française

qui fournissait les données. Ces documents nous ont permis d'établir une liste des déportés juifs de l'Yonne. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous sommes arrivés au chiffre de 156, auxquels s'en ajoutent 3, recensés dans l'Yonne en 1941 mais arrêtés ailleurs. Mais la grande difficulté est surtout de connaître exactement le nombre des juifs présents dans l'Yonne entre 1940 et 1944.

En principe nous disposons pour cela de plusieurs types de documents. D'abord des recensements réalisés en 1940, 1941 et 1942 par l'administration française et remis ensuite aux Allemands. Ces listes sont fondées non sur des enquêtes de l'administration mais essentiellement sur les déclarations des juifs eux-mêmes, ce qui peut faire penser qu'un certain nombre d'entre eux ne se sont pas déclarés et que les listes ne sont donc pas complètes.

Les travaux réalisés jusqu'à maintenant laissent penser que, pour l'ensemble de la France, 90 % des juifs ont respecté les lois qui leur étaient imposées et se sont déclara-

Loi du 2 juin 1941, extrait du Journal officiel.



LE DOSSIER

rés. Il ne faut pas oublier que, jusqu'en 1942, pour les juifs français et un grand nombre de juifs étrangers, la France semblait encore être un lieu sûr, où ils pouvaient difficilement se sentir menacés, grâce en particulier à la loi de 1905 et l'influence dans la société de l'esprit laïque (ce qui a posé problème même parmi les responsables de Vichy). C'est ainsi qu'ils furent très nombreux à se déclarer aux services des préfectures et sous-préfectures. Les juifs des pays d'Europe centrale et orientale fuyaient des persécutions déjà en cours ; les juifs français avaient déjà connu des vagues d'antisémitisme mais étaient souvent persuadés que les risques ne concernaient que, ou avant tout, les juifs étrangers. Nous avons constaté, au demeurant, que la première vague d'arrestations touchant des juifs français n'a eu lieu dans l'Yonne que le 24 février 1944⁶.

Nous possédons un recensement fait en juin 1941, à la suite de la publication du deuxième « Statut des juifs »⁷. Il s'agit d'une copie envoyée par la préfecture à l'UGIF⁸ en 1943. Sur cette copie, et c'est un de ses principaux intérêts, fi-

gurent des indications assez précises sur les changements de situation des juifs entre 1941 et 1943 (par exemple « *est parti pour la zone libre* »).

C'est ainsi que nous disposons de ces chiffres, de 1940 à 1943 :

Octobre 1940, arrondissement d'Avallon : 44 juifs.

Juin 1941, département de l'Yonne : 316 juifs.

Dans les dossiers d'aryanisation, le Commissariat général aux questions juives (CGQJ) donne également des chiffres pour l'Yonne :

Mars 1942 : 276 juifs.

4 juin 1942 : 222 juifs, dont 136 français et 86 étrangers.

24 septembre 1942 : 175 juifs, dont 109 français et 66 étrangers.

20 novembre 1942 : 124 juifs, dont 117 français et 7 étrangers.

29 mars 1943 : 123 juifs, dont 115 français et 8 étrangers.

Enfin, dans un rapport du 13 juin 1942, le commissaire Grégoire indique que « *les 800 insignes destinés aux juifs du département* » ont été pris en charge à Paris le 31 mai. Il était prévu 3 étoiles par personne, sauf pour les enfants en dessous de 6 ans ($800 : 3 = 266$).

De nombreux juifs ont quitté l'Yonne à partir de la première rafle des 12 et 13 juillet 1942 : le recensement de 1941 (ou plutôt sa copie de 1943) le signale.

Malgré ces documents, il est difficile d'aboutir à des chiffres précis et sûrs du nombre de juifs présents dans l'Yonne, ils donnent seulement une idée du nombre de juifs connus et repérés par les services préfectoraux. Or, n'oublions pas que sur les 156 juifs déportés de l'Yonne, 11 « seulement » ne figurent pas sur le recensement de 1941 ! Des juifs ont quitté l'Yonne dès 1940. C'est le cas de deux entrepreneurs juifs installés à Montréal, près d'Avallon, comme l'indiquent les dossiers d'aryanisation les concernant. Ces dossiers nous permettent de constater qu'environ une vingtaine de personnes, touchées par les mesures d'aryanisation, ne figurent pas dans le recensement de 1941⁹. De nombreux juifs ont quitté l'Yonne à partir de la première rafle des 12 et 13 juillet 1942 : le recensement de 1941 (ou plutôt sa copie de 1943) le signale. Par exemple, dans un courrier du secrétaire général de la préfecture du 4 août 1942 à la *Feldkommandantur* d'Auxerre, il est écrit : « *J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. David Élie et Mme David, née Weinberg, israélites, ont quitté Saint-Julien-du-Sault sans faire de déclaration de changement de domicile. M. le Maire de*

SURETÉ NATIONALE ÉTAT FRANÇAIS
COMMISSARIAT de Police de la VILLE d'AUVERRE
N° 3192
OBJET : A/S de l'arrestation des familles Juives, habitant Auxerre.

Auxerre, le 13 Juillet 1942.
Le Commissaire de Police de la Ville d'Auxerre à Monsieur Le PRÉFET de L'YONNE.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que conformément à vos instructions, les personnes Juives dont les noms suivent, ont été conduites à la Maison d'Arrêt d'Auxerre dans le courant de la soirée du 12 Juillet 1942.

1° BEROMBY Stella, épouse AMARIGLIO,
2° AMARIGLIO Lucette,
3° DAMUSZEWSKI Michel,
4° DAMUSZEWSKI, née CHARIN,
5° EDELSTEIN Leib,
6° RECHES Milaka, épouse EDELSTEIN,
7° EISINGER Isle,
8° IGEL Markus,
9° IGEL, née SCHAPIRO Genta,
10° IGEL Ménassi,
11° IGEL Joseph,
12° KESSLER Péri,
13° NECHEMIE Salomon,
14° NECHEMIE, née KESSLER Gina,

La dame EISINGER, née ZWEIGENTHAL Wally, ayant justifié par présentation d'un passeport Allemand, être née le 4 Février 1896, a été laissée à son domicile.

La situation de la dame PARUS Sonia, née SLOWIESNA, fait l'objet d'un examen de M. Le Commissaire Spécial, le mari de l'intéressée déclarant être Aryen.

Les enfants dont les noms suivent, ont été conduits au dépôt de l'Assistance Publique, 1 Avenue Denfert-Rochereau
1° IGEL Simon, 14 ans,
2° EDELSTEIN Esther, 12 ans,
3° NECHEMIE Arlette, 6 ans,

Les

Liste de juifs étrangers arrêtés le 12 juillet 1942 et incarcérés à la prison d'Auxerre avant d'être conduits à Pithiviers puis Drancy (arch. dép. Yonne, 1 W 161).

Saint-Julien qui m'a avisé par lettre du 27 juillet ignore où ils sont allés ainsi que la durée de leur voyage. Les intéressés n'ont pas sollicité l'autorisation de changer de résidence. » À notre connaissance, les David figuraient sur le recensement de 1941 mais ils n'ont pas été déportés. De nombreux juifs sont aussi venus dans l'Yonne après 1941, et surtout 1942, et ne se sont pas déclarés, même s'ils s'étaient déclarés au lieu d'où ils venaient. Ils ne figuraient pas sur les listes établies par l'administration préfectorale. Enfin des cas sont signalés à travers les courriers échangés entre la préfecture et les autorités allemandes (*Feldkommandantur* et *Sicherheitsdienst*). Dans un courrier de la préfecture au SD, de juillet 1943, il est écrit : « *J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Commissaire de police du quartier de la Roquette à Paris (XI^e) m'a signalé le départ pour Saint-Martin-du-Tertre (Yonne) du juif Fuantes Albert, né le 23 mars 1923 à Maubeuge, sans profession, de nationalité française. M. Fuantes a quitté son domicile, 58 rue Sedaine à Paris, le 5 juillet courant. Il est titulaire du laissez-passer n° 459, délivré par les autorités occupantes.* » Nous n'avons pas retrouvé de traces de cet homme. Est-il vraiment venu dans l'Yonne ?

Pour conclure sur ce point, l'administration préfectorale, aidée par certains maires zélés, a fait un travail sérieux de mise à jour des listes de juifs résidant, arrivant ou quittant l'Yonne. Si nous ajoutons aux 316 juifs recensés en 1941 tous les autres groupes évoqués, nous pouvons estimer que le nombre de juifs présents, après leur arrivée ou leur départ, à un moment ou un autre de la période 1940-1944, est au minimum de 450. Cette estimation demeure certes très hasardeuse. Elle semblerait cependant indiquer que les victimes de la déportation ont été plus nombreuses qu'au niveau national, un tiers au lieu d'un quart. La réalisation des listes par la préfecture, heureusement moins efficace après 1942, a été l'élément déterminant de la complicité de l'État français à la « Solution finale ».

La réalisation des listes par la préfecture, heureusement moins efficace après 1942, a été l'élément déterminant de la complicité de l'État français à la « Solution finale ».

Les juifs qui échappèrent au pire : une estimation est-elle possible ?

En ce qui concerne les survivants, les traces sont rares, heureusement, car cela leur a permis de survivre. Un certain nombre de questions se posent : combien furent-ils ? Comment les choses se déroulèrent-elles ? Le cas de l'Yonne fut-il particulier ?

La première question est celle du nombre. La principale difficulté pour y répondre est celle des sources. Les archives préfectorales fournissent une indication sur les juifs recensés en 1941 qui ont quitté le département en 1943. Nous trouvons aussi quelques courriers entre préfecture et autorités allemandes¹⁰, qui font mention de départs ou d'arrivées. Mais l'insuffisance des sources administratives

rend essentiel l'apport des sources privées et des témoignages, à condition qu'ils puissent être vérifiés, ce qui n'est pas toujours le cas.

Il y eut quelques témoignages dès les années 1950, mais ils sont pour la plupart plus récents. En effet, certains des enfants qui avaient été sauvés, devenus adultes, leur vie faite, installés en France ou à l'étranger, ont voulu retrouver la trace des familles qui les avaient recueillis à partir de 1942. C'est à partir de ce moment qu'ils ont été sollicités dans le cadre de la tentative de l'organisation Yad Vashem¹¹ d'honorer ceux qui ont été alors désignés comme « Justes parmi les Nations ». La liste des « Justes » de l'Yonne est précieuse car elle est accompagnée de notices qui nous renseignent sur l'aide apportée. Aujourd'hui 53 « Justes » ont été honorés dans l'Yonne, presque tous des couples. Cependant ces données sont très incomplètes. Il faut ajouter un nombre, très difficile à évaluer, de personnes non présentes sur la liste des « Justes » établie par l'organisation Yad Vashem. Depuis quelques années, une dizaine de juifs se sont révélés avoir été cachés dans l'Yonne.



Plaque d'Avrolles : Simone Veil, hommage aux « Justes » [cliché C. Delasselle].

Le nombre des juifs qui échappèrent à la déportation est donc impossible à déterminer avec précision. Nous ne pouvons que donner quelques indications disparates. Nous savons, par exemple, que 145 juifs recensés en 1941

LE DOSSIER

avaient quitté l'Yonne en 1943. 3 d'entre eux ont été déportés : Hermann Rossmann, né le 15 octobre 1884, recensé à Bléneau, déporté dans le convoi n° 42, Alice Selberg, née le 17 juillet 1908, recensée à Mézilles, déportée dans le convoi n° 52 (sur la liste du convoi 52, elle est notée avec une adresse à Paris), Michel Katzmann, né le 25 mai 1892, recensé à Auxerre, déporté dans le convoi n° 62. S'y ajoutent, comme nous l'avons écrit plus haut, 20 juifs touchés par l'aryanisation de leurs entreprises, mais qui étaient déjà partis au moment du recensement de 1941, quelquefois dès 1940.

L'exemple de la famille Hermann est frappant : Élie Hermann, né à Lunéville en 1879, et Émile Hermann, né en Alsace en 1881, sont partis d'Auxerre en 1942. Leurs épouses, Lucie et Marguerite, sont restées à Auxerre. Leur famille était très introduite dans la bourgeoisie auxerroise, elles n'imaginaient pas être menacées. Elles ont cependant été arrêtées le 18 juin 1942 sur ordre des autorités allemandes et transférées à la caserne des Tourelles ; il semble qu'il leur a été reproché de ne pas avoir prévenu les autorités du départ de leurs époux. Ces derniers sont revenus à la fin de la guerre. Il s'agissait d'une des plus importantes spoliations de biens juifs de l'Yonne.

Une autre catégorie inclut les juifs venus se cacher dans l'Yonne après les rafles de juillet 1942 et qui n'apparaissent pas, bien sûr, dans les documents officiels. Pour ceux-là, l'estimation est très difficile. Ont été repérés, principalement à travers les témoignages des « Justes », environ 100 juifs dans ce cas, aux deux tiers des enfants. Mais il est à peu près sûr que ce nombre est un minimum. Joël Fleischer, déporté dans le convoi n° 5, parti de Beaune-la-Rolande le 28 juin 1942, aurait caché ses enfants dans l'Avalonnais, à Saint-Germain-des-Champs, dans le cadre de l'Assistance publique. À Annay-la-Côte, deux enfants ont été cachés. M. Robert, dans un courrier du 24 février 2014, nous a signalé que son père aurait pris en charge la petite Roda Kipper, à Joigny, fin 1942 ou début 1943. Mme Pomnier, de Villeneuve-sur-Yonne, aurait caché une petite juive, Catherine Speiser¹² ; Gilberte Huré, institutrice de Villethierry, aurait hébergé des résistants et des juifs, ainsi que Paulette Ragu, de Grandchamp, appartenant au mouvement Résistance, qui aurait accueilli des enfants juifs¹³. Dernier exemple, celui donné par Joseph Minc dans son livre¹⁴. Sur le conseil de Joseph Epstein, responsable de la MOI¹⁵, les Minc envoient en février 1944 dans l'Yonne, à Montillot, leur fille et sa mère : « un jour de mars-avril 1944, Lisa et Betty durent me rejoindre précipitamment. Leur village de l'Yonne avait en effet été cerné par les Allemands qui cherchaient des résistants... »¹⁶. Dans tous ces cas, les personnes qui ont caché des juifs n'ont pas toutes été honorées comme « Justes ».

Il faut ajouter une autre situation, celle d'enfants juifs qui, arrêtés, n'ont pas été ensuite déportés. Certains, dépor-

(...) Leur famille était très introduite dans la bourgeoisie auxerroise, elles n'imaginaient pas être menacées. Elles ont cependant été arrêtées le 18 juin 1942 sur ordre des autorités allemandes et transférées à la caserne des Tourelles (...)

tés à Drancy, ont été libérés. C'est le cas des enfants Amar, arrêtés le 24 février 1944, emmenés à Drancy et libérés le 11 mars 1944¹⁷ ; José, né le 19 juillet 1938 et Mireille, née le 12 décembre 1938, habitant à Auxerre, rue Michelet, avec

leur père, André, Moïse, né à Alger le 24 décembre 1913. Ils sont très peu nombreux. Mais heureusement d'autres enfants, arrêtés, n'ont pas été emmenés à Drancy. Il s'agit de 14 enfants, pris dans la rafle du 12 juillet 1942, qui ont été remis à des particuliers ou à l'Assistance publique, et emmenés en août 1942 à Paris, au centre Lamarck de l'UGIF, dans le XVIII^e arrondissement. De là, ils ont été pour la plupart cachés par l'UGIF ou par des particuliers venus de

ÉTAT FRANÇAIS		
PRÉFECTURE DE L'YONNE		
MESURES GÉNÉRALES CONTRE LES JUIFS ÉTRANGERS		
ÉTAT des ENFANTS		
a) Confiés à des particuliers		
Nom et Prénoms	Date de Naissance	Observations
EDLSTEIN Ester	3/1/1931	confiée à Mme MEUNIER, boulangère 6 rue René Laffon à Auxerre
ICKOVICH Rose	12/11/38	remise à sa nourrice Mme Violette à Bléneau
ICKOVICH Bernard	1/2/42	confié à sa mère Mme Ickovitch 10, rue de Thorigny, Paris V.
IGEL Simon	18/8/1927	confié à Mme Coqblin rue du Mont à Auxerre
MITRANI Jacqueline	5/5/1933	laissée en garde à ses grands-parents à Migennes
NECHEMLO Arlette	29/10/1936	confiée à Mme Lévaino rue de la République à Auxerre
PARUS Léon	14/5/1933	confiés à Mme Tassy 7, rue des Consuls à Auxerre
PARUS Roger	22/11/1936	
VUZAK Larissa	6/8/1935	confiée à Mlle Adam à Joigny
CISINSKY Emile	12/8/1936	placé chez Mme Guéna à Courson sera placé prochainement chez Mme Duroux à Nagay
EHRENREICH Renée	20/7/1931	confiée à M. Boisselet
EHRENREICH Jacqueline	25/5/1934	
EHRENREICH Thérèse	18/10/1939	
b) confiés à l'Assistance publique		
APFENKRAUT Liliane	1/8/1937	toutes deux au foyer des Pupilles
APFENKRAUT Edith	9/3/1940	
RESSELBACH Madeleine	17/4/1928	actuellement au foyer des Pupilles
RESSELBACH Bluma	31/1/1936	reclamés par M. Charles Beau sur lequel l'Assistance Publique fait une enquête
STRAUSS Margot	21/5/1931	tous deux actuellement au foyer des pupilles
STRAUSS Jacques	28/8/1935	

Liste des enfants séparés de leurs parents lors de la première rafle, en juillet 1942, et confiés à des particuliers ou à l'Assistance publique (arch. dép. Yonne, 1 W 161).

l'Yonne les chercher, et ont survécu.

Si nous rassemblons ces éléments, nous constatons un total de 142+20+100+14 = 276 personnes ayant échappé à la déportation. Ce ne peut être considéré que comme une indication minimum, approximative, qui semble indiquer que pour l'Yonne, la proportion de juifs ayant échappé à la déportation est des deux tiers environ, donc moins importante qu'au niveau national (75%).

Il reste une question à laquelle il est difficile de donner une

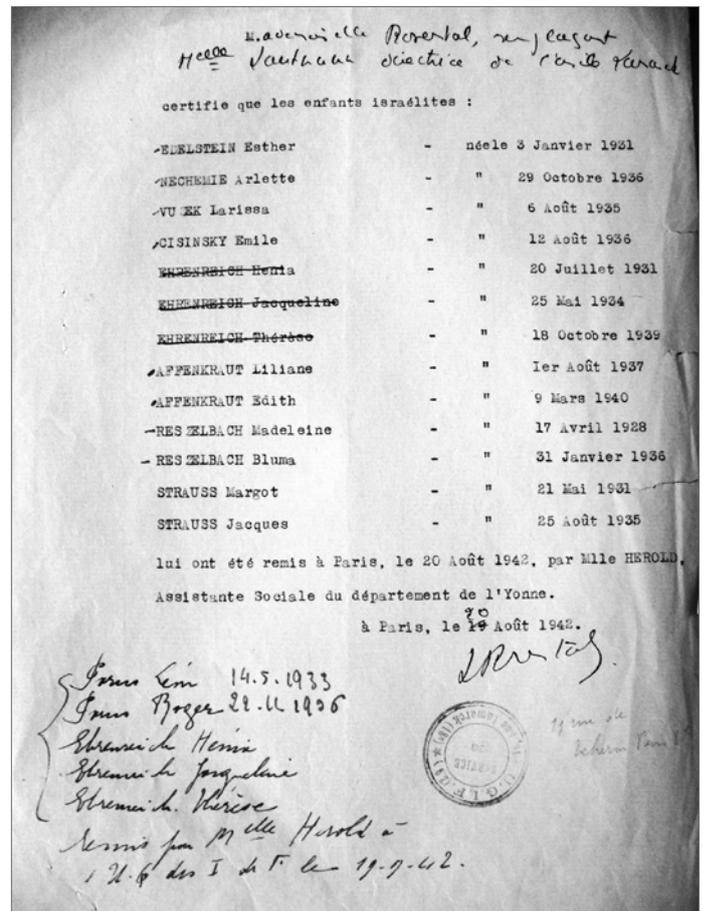
réponse catégorique : comment indiquer « sauvé » dans l'Yonne un enfant habitant Paris et amené dans l'Yonne en 1942 ? Est-ce un enfant de Paris qui a été sauvé, ou un enfant de l'Yonne ? Un juif habitant l'Yonne, parti en zone « libre » en 1940 ou après, est-il un juif de l'Yonne sauvé ou a-t-il été sauvé dans le département où il s'est caché ? Cela fait apparaître la question des statistiques départementales : en effet c'est le cadre départemental qui est utilisé pour recenser les juifs, car c'est l'administration française qui a fait ce travail, et les Allemands ne pouvaient s'en passer. Mais dès que les juifs échappaient à ce cadre, ils échappaient en grande partie à cette mise à jour des listes et fichiers. Heureusement de nombreux juifs ont compris cette réalité et ils furent 145 + 20, au minimum, à quitter l'Yonne de 1940 à 1942. Ils avaient déjà l'expérience des déplacements et des persécutions ; ils étaient arrivés pour un grand nombre d'entre eux d'Europe centrale et orientale, mais il y avait aussi des sépharades venus d'Afrique du Nord (la famille Sebag-Bessis, de Tunisie), de Grèce et de Turquie. Le cadre départemental est donc ici assez mal adapté pour la mise au point d'une liste. Il faut ajouter que, dans de nombreux cas, une incertitude demeure : comme nous l'avons dit plus haut, les juifs qui sont venus de Paris se cacher dans l'Yonne doivent-ils être comptabilisés comme des juifs de Paris sauvés, ou des juifs de l'Yonne ? Nous les avons comptés comme étant sauvés dans l'Yonne, aidés par des habitants de l'Yonne, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils habitaient Paris. D'un côté 160 juifs résidant dans l'Yonne sont sauvés en quittant l'Yonne, mais d'un autre plus de 100 viennent dans l'Yonne se cacher.

Les juifs qui échappèrent au pire : comment ?

La première observation c'est que, d'après ce que nous savons, les juifs n'ont pas été aidés par des organisations de résistance, mouvements ou réseaux (nous y reviendrons plus loin). À notre connaissance, deux structures confessionnelles sont intervenues.

La première est l'UGIF qui, à partir de leur passage au centre Lamarck de Paris, a trouvé des caches, en dehors de l'Yonne bien sûr, après les arrestations des 12 et 13 juillet 1942. Les enfants avaient été emmenés au centre de l'Assistance publique (dans les bâtiments de l'actuel collège Denfert-Rochereau, à Auxerre). C'est par exemple le cas des enfants Ehrenreich : leurs parents ont été arrêtés le 12 juillet 1942 à Paron et leurs trois filles, Claire, Jacqueline et Hélène, confiées à M. Boisselet. Malgré son opposition, elles ont été emmenées au centre Lamarck où elles sont restées jusqu'au 4 décembre¹⁸. Elles ont été ensuite cachées jusqu'à la Libération. C'est le cas également du jeune Émile Cisinski, d'Avallon, où il était né le 12 août 1936, entré au centre Lamarck le 20 août 1942 et sorti le 3 décembre.

La seconde est la congrégation de Notre-Dame de Sion, de ses institutions du 68, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris. Le responsable du numéro 68 était le père Devaux, actif dans la lutte contre l'antisémitisme ; la Gestapo est venue



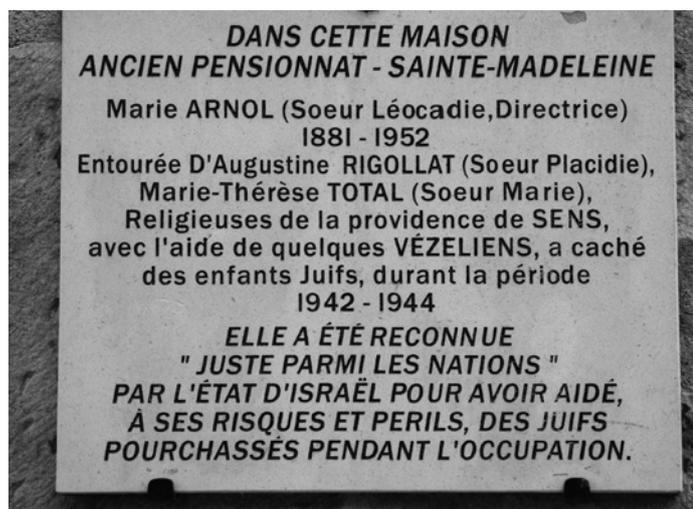
Liste des enfants juifs remis à l'UGIF, en août 1942, par l'assistante sociale, Mlle Hérold [arch. dép. Yonne, 1 W 161].

Une liste (ce qui était très imprudent !) a été retrouvée où figurent tous les enfants sauvés par l'institution, plus de 400, dispersés dans plusieurs régions.

à deux reprises inspecter la bibliothèque et confisquer une grande partie des ouvrages, en juillet et octobre 1940. La branche féminine avait un pensionnat au 61 de la même rue Notre-Dame-des-Champs, avec environ 400 élèves. La directrice, Gabrielle de Linares, y accueillait depuis les rafles de 1942 des petites filles juives confiées par leurs parents ou rescapées des rafles. Elle en organisait le placement dans des lieux sûrs. Le 61 et le 68 étaient devenus un centre important du sauvetage des enfants juifs. Une liste (ce qui était très imprudent !) a été retrouvée où figurent tous les enfants sauvés par l'institution, plus de 400, dispersés dans plusieurs régions.

Tous les deux ou trois mois, des filles partaient pour Vézelay, où Sœur Léocadie (Marie Arnol) les accueillait à l'institution Sainte-Madeleine. Elles étaient une quinzaine au total à Vézelay en 1944. Marie Arnol a été honorée comme « Juste » et une plaque figure aujourd'hui sur les lieux. Bien entendu, elle ne fut pas la seule à assumer cette responsabilité à Sainte-Madeleine. Il est certain que, chez les catho-

LE DOSSIER



Plaque apposée sur le mur de l'ancien pensionnat Sainte-Madeleine à Vézelay, rendant hommage à Marie Arnol, sœur Léocadie. (cliché C. Delasselle).

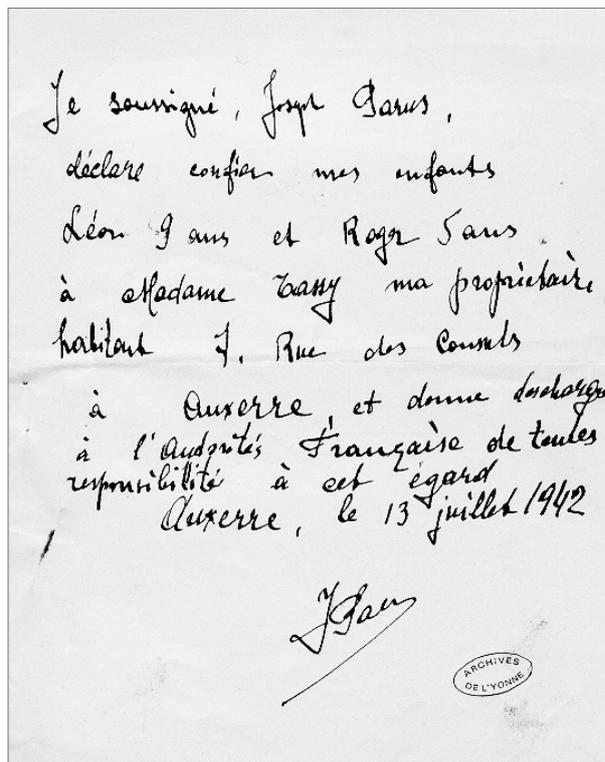
liques, les attitudes ont été très variables, mais la condamnation publique par certains évêques des arrestations en masse de juillet 1942 ont augmenté les contradictions. Certaines institutions religieuses, comme des pensionnats, sont devenus des lieux de sauvegarde.

Il semble que les organisations de résistance n'aient pas mis en place une aide pour les juifs. Comme l'écrit Renée Poznanski¹⁹, « *Même après le choc de l'été 1942, les organisations politiques - partis ou mouvements clandestins - ont délibérément évité de s'impliquer activement. La « lutte contre la déportation » des ouvriers français déportés au titre du STO était un combat politique, le soutien – en sous-main – des actions de solidarité à l'égard de la population juive persécutée un enjeu humanitaire...* » Mais cela ne veut pas dire que des résistants de l'Yonne ne soient pas intervenus. Nous pouvons citer l'exemple de Raymond et Jeannette Mare, bien connus à Sens pour leur action au sein du Front national. Gilberte Huré, de Villethierry, était une résistante ; elle a caché des prisonniers de guerre, un radio anglais, des réfractaires au STO, des résistants, mais aussi des juifs venant de Paris. Il y en eut d'autres.

Mais pour comprendre la survie des deux tiers des juifs de l'Yonne, il faut en revenir au plus simple : l'élément le plus important de leur survie est la volonté des juifs eux-mêmes d'échapper à la déportation. Sans doute faut-il mettre ici en doute une idée reçue, transmise et retransmise, d'une « résignation » des juifs face à leur sort. Il ne faut pas oublier que, pour beaucoup d'entre eux, ils étaient arrivés dans l'Yonne après un long déplacement depuis les années 1930, pour échapper aux persécutions en Pologne, dans les pays baltes, en Allemagne aussi bien sûr. Ils savaient ce qu'était la persécution, ils avaient déjà fui, même lorsqu'il s'agissait de juifs vivant en France depuis longtemps. Le signal décisif dans l'Yonne a été la rafle des 12 et 13 juillet 1942 : presque tous les juifs inscrits sur les listes d'arrestations ont été effectivement arrêtés. Ce ne sera pas le cas en octobre 1942, lors de la deuxième rafle. Comme nous l'avons souligné, 145 des juifs recensés en 1941 n'étaient

plus dans l'Yonne en 1943. 142 ont échappé à la déportation. D'autres sont partis, mais ils ne s'étaient pas fait recenser. Pour la plupart, ils ont franchi la ligne de démarcation, croyant à la « protection » de Vichy. La deuxième réalité est la possibilité, ou non, de trouver une région, un lieu où se cacher et échapper aux recherches faites par les autorités. Dans ce cas il s'agit essentiellement, en dehors des cas de Notre-Dame-de-Sion et de l'UGIF, d'initiatives individuelles. Le premier exemple est la décision, prise dans la précipitation d'une situation dramatique, par les parents qui viennent d'être arrêtés, de confier leurs enfants à un voisin ou une voisine : quelques mots sur un papier quelconque signalent aux gendarmes ou policiers le nom de la personne à laquelle ils confient leurs enfants, avant le départ pour une « destination inconnue ».

C'est le cas de la petite Esther Edelstein, confiée par ses parents à leurs voisins boulangers : « *Entrée au Foyer des*



Lettre de Joseph Parus, d'Auxerre, confiant ses enfants à sa propriétaire (arch. dép. Yonne, 1 W 161).

Pupilles le 12 juillet 1942²⁰. Réclamée et replacée le 13 juillet 1942 chez Mme Meunier, née Fèvre Hélène – boulangère – à Auxerre, 5 rue René Laffon, qui déclare vouloir l'élever gratuitement.»²¹. Ces deux familles se connaissaient et Esther Edelstein a vécu chez les Meunier jusqu'à la Libération. Ici interviennent les relations personnelles des juifs avec des voisins, des amis, des relations de travail, etc. Ces relations étaient suffisamment fortes pour que de nombreux parents aient ainsi confié leurs enfants. Soupçonnaient-ils déjà le sort qui les attendait ?

Ce qui fait du cas de l'Yonne un cas singulier, ce sont les relations du département avec Paris, importantes depuis



Esther Edelstein avec ses parents (déportés et morts à Auschwitz) et Esther Edelstein (devenue madame Bouillé) en 2012 [article de *l'Yonne républicaine* du 2 juillet 2012].

le XVII^e siècle : beaucoup d'Icaunais étaient venus chercher du travail à Paris, surtout dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, tout en conservant des relations familiales dans l'Yonne. Voici par exemple le témoignage de Marcelle Robineau, de Seignelay : *« Je travaillais à l'époque à Paris, dans une maison de couture. Ida, une apprentie de 16 ans, était juive. Un peu avant Noël 1943, on l'avertit par téléphone à son travail que ses parents venaient d'être arrêtés par la police française. La police s'était fait accompagner de la maman pour aller chercher les deux enfants qui étaient à l'école. Comprenant de quoi il s'agissait, le directeur les avait cachés, déclarant qu'ils étaient déjà partis. Comme chaque fin de semaine, je retournais dans mon village. Je parlais de l'affaire à M. Poulet, un instituteur retraité, dont je savais qu'il était antiallemand. Il a aussitôt décidé de « prendre à la maison » Ida et son frère Jacques, âgé de 14 ans. Ils sont venus à Seignelay où on a aussitôt changé leur nom et leur état-civil. »*

D'autres exemples, comme celui de Mme Sommet, d'Annay-la-Côte²², montrent le caractère décisif des relations personnelles. Mme Sommet a reçu une lettre de sa sœur ; elle n'est pas sûre de la date, elle dit 1943. Dans cette lettre, sa sœur lui demande si elle peut loger une amie en difficulté. Cette dame, Mme Istorik (que Mme Sommet appelait Mlle Alice) vient à Annay, loge un temps chez Mme Sommet. Son mari a été arrêté, elle ne l'a plus revu.

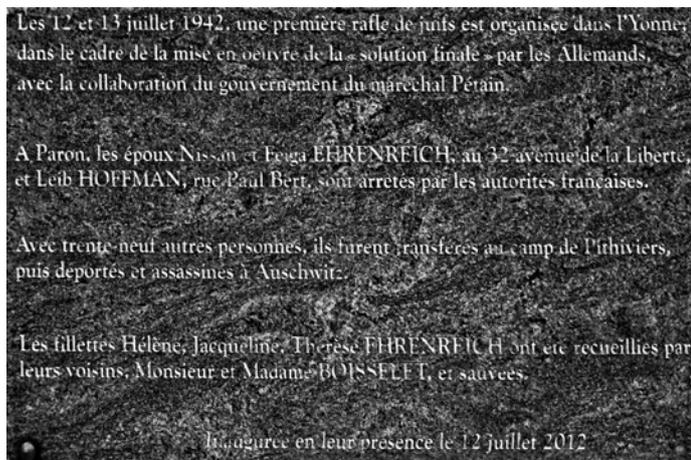
Ensuite vient dans une maison appartenant à la sœur de Mme Sommet, à Annay, sur indication de Mme Istorik, une femme, Mme Katz (appelée Mme Lechat...), qui était réfugiée dans un village du Morvan. Elle y était avec son mari, elle venait d'accoucher d'une petite fille. Les Katz ont eu peur d'être dénoncés. M. Katz se cache. Il y a donc à ce moment trois personnes chez la sœur de Mme Sommet, Mme Istorik, Mme Katz, et le bébé. Mme Katz avait une sœur qui habitait Grenoble, qui avait une petite fille. Elle souhaitait faire venir à Annay cette petite fille. La belle-sœur de Mme Sommet est allée à Grenoble et a ramené avec elle la petite fille. Elles étaient donc quatre dans la maison d'Annay. Elles y sont restées jusqu'à la fin de la guerre.

Voici encore un cas illustrant l'importance des relations personnelles : Désiré et Marie Nizier, viticulteurs à Champlost, avaient accueilli les Szpajzer pendant l'Exode. Ces derniers sont revenus à Paris à la fin de l'été 1940. Leur fille, Muguette, 11 ans, témoigne : *« La veille de la grande rafle, on a été prévenus. Une amie de maman nous a hébergées la nuit et nous avons fini par rejoindre Champlost quelques jours plus tard. »* Elle et sa mère sont hébergées par les Nizier. Joseph Szpajzer, 15 ans, est recueilli chez Basile et Léonide Roy, fermiers, qui sont satisfaits de sa participation aux travaux de récolte. Cet exemple montre que le contact a été bon au moment de l'Exode et qu'en 1942, les Szpajzer n'ont pas hésité à venir à Champlost. Il faut ajouter ce qu'a dit Muguette lors de son témoignage, qu'elles avaient été prévenues de la rafle, dite du Vél d'Hiv, du 16 juillet 1942. Les Nizier et les Roy ont été honorés de la médaille des « Justes » en 2004²³.

« La veille de la grande rafle, on a été prévenus. Une amie de maman nous a hébergées la nuit et nous avons fini par rejoindre Champlost quelques jours plus tard. »

Nous prendrons enfin le cas de Paul et Suzanne Gibaud, qui ont sauvé au moins quatre juifs. Malka et Joseph Lévy habitaient 5 rue Oberkampf, dans le XI^e arrondissement, avec leur fille Francine, née en mars 1939. Joseph avait été pris dans la première grande rafle, le 14 mai 1941 et déporté dans le convoi n° 5, le 28 juin 1942. Francine et sa fille, restées à Paris, avaient comme voisins les Gibaud, lui étant policier, qui avait de la famille à Courlon-sur-Yonne. Début juillet 1942, Francine étant malade, les Gibaud l'ont emmenée à Courlon, chez Mme Goury, la mère de Paul Gibaud. Ce dernier, ayant appris la préparation de la rafle du 16 juillet, a prévenu Malka Lévy et l'a aidée à fuir le 15 juillet : c'est Suzanne Gibaud qui emmène Malka à Courlon. Deux autres familles de Courlon, les Barthélemy et les Sarro ont caché Malka Lévy. Les Gibaud, Barthélemy et Sarro ont été honorés de la médaille des « Justes » en 2008²⁴. Il faut noter que Paul Gibaud a sauvé deux autres juifs : il est allé à Drancy (nous n'avons pas de date) faire libérer

LE DOSSIER



Plaque apposée à Paron, rendant hommage à l'action de la famille Boisselet (cliché J. Drogland).

deux voisins (11 rue Oberkampf), médecins, en affirmant que l'on manquait de médecins.

Comme le souligne fortement Jacques Sémelin, les juifs ont échappé à la déportation d'abord grâce à leur initiative, et ensuite grâce à leurs relations personnelles et aux interventions personnelles de ces relations. Ceci dans le cadre des réactions d'une partie de la population française : l'attitude de celle-ci a changé avec les rafles de juillet 1942, début de la réalisation de la « Solution finale ». Le discours officiel de l'État français dirigé contre les juifs n'empêche pas de nombreux Français de pratiquer une aide réelle aux juifs qui leur demandent un soutien.

Mais il faut ajouter que la situation géographique a eu un rôle déterminant. Le département de l'Yonne a eu depuis longtemps, comme nous l'avons déjà dit, de fortes relations avec Paris, grâce en particulier à la ligne de chemin de fer Paris-Lyon-Marseille. Pour la même raison, les organisations de résistance étaient nombreuses, les réfractaires au STO également. De plus, de nombreux Icaunais étaient partis à Paris pour y travailler, surtout à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Dans un livre récent²⁵, Patrick Cabanel présente une carte de présence des « Justes » par département. Les « Justes » étaient, en 2012, 48 dans l'Yonne, 4 en Côte-d'Or, 28 dans la Nièvre et 18 dans l'Aube. L'interprétation de ces données est très fragile : qu'en est-il notamment des tentatives faites par les survivants pour faire honorer par Yad Vashem leurs sauveteurs comme « Justes » ? Il n'en reste pas moins que l'Yonne a recueilli plus de juifs, enfants et adultes, que les départements limitrophes. La Nièvre était pourtant un département qui recevait beaucoup d'enfants placés. Cette filière est cependant intervenue, comme l'a montré Maurice Valtat dans ses travaux sur la persécution des juifs dans la Nièvre²⁶.

Les « Justes parmi les Nations »²⁷

Le département de l'Yonne a vu jusqu'à aujourd'hui honorer cinquante-trois personnes comme « Justes parmi les Nations », pour reprendre la formule employée par l'organisation Yad Vashem pour désigner toutes celles et tous ceux qui, dans les pays occupés, ont apporté à des juifs une

aide et ont permis de les sauver. Il est clair que ces cas ne constituent pas le total de ceux qui ont aidé les juifs. Nous avons vu le cas de Mme Sommet, qui n'a pas été honorée comme « Juste » et qui a cependant été très active et efficace, entraînant des membres de sa famille. Il faut ajouter aussi le rôle des gendarmes de la brigade d'Avallon qui n'ont pas signalé dans leur rapport la présence des juifs, malgré la dénonciation par le maire. Et d'autres nombreux cas sont apparus, ce qui correspond à un nombre sans doute deux fois plus important de personnes qui auraient mérité le titre de « Juste ».

D'une part des juifs ont été prévenus de ce qui se préparait (nous en avons cité quelques exemples) par des policiers ou des gendarmes. D'autre part, et cela est apparu dans les quelques exemples cités, au-delà de l'aide proprement dite, il y a le rôle du silence. Dans de nombreux cas le village est partie prenante de la sauvegarde, même s'il n'y a pas vraiment un « engagement ». On ne prend pas de risque, mais on ferme les yeux, on est « complice » en quelque sorte.

La définition des « Justes » qui a été retenue par l'organisation Yad Vashem est relativement élitiste, elle en fait des héros du Bien. Or cela ne correspond pas exactement à la réalité observée en France par Jacques Sémelin, confirmée par les observations concernant l'Yonne. La situation n'était absolument pas identique en Pologne, par exemple. Il faut ajouter que le titre de « Juste » est accordé à un individu, ou un couple. Dans la réalité, il a été très rare qu'une action individuelle ne se soit pas inscrite dans un cadre plus large, famille, amis, voisins, village. Nous avons également remarqué que, dans certains cas, une pension était versée à des personnes qui accueillait des juifs, surtout des enfants, qui furent malgré tout honorées comme « Justes ». En fait, dans certaines situations, sans cette pension, l'accueil d'un enfant juif n'aurait pas été possible. Le critère de l'engagement désintéressé ne semble pas avoir été respecté, mais s'agissait-il d'« intérêt » ?

Quelle a été l'attitude des Allemands, et du gouvernement de Vichy, vis-à-vis de ceux (les « Justes » entre autres) qui ont aidé, caché, des juifs ? Nous n'avons pas rencontré de cas d'arrestations dans l'Yonne. Il n'existe, comme l'indique Jacques Sémelin, aucun texte allemand qui prévoit en France des sanctions contre ceux qui aideraient des juifs, alors que la répression était très forte contre ceux qui cachaient ou aidaient des aviateurs alliés. Une ordonnance de la préfecture de police de Paris du 10 décembre 1940, sans doute étendue à d'autres régions, exigeait seulement de toute personne qui hébergeait des juifs de le déclarer

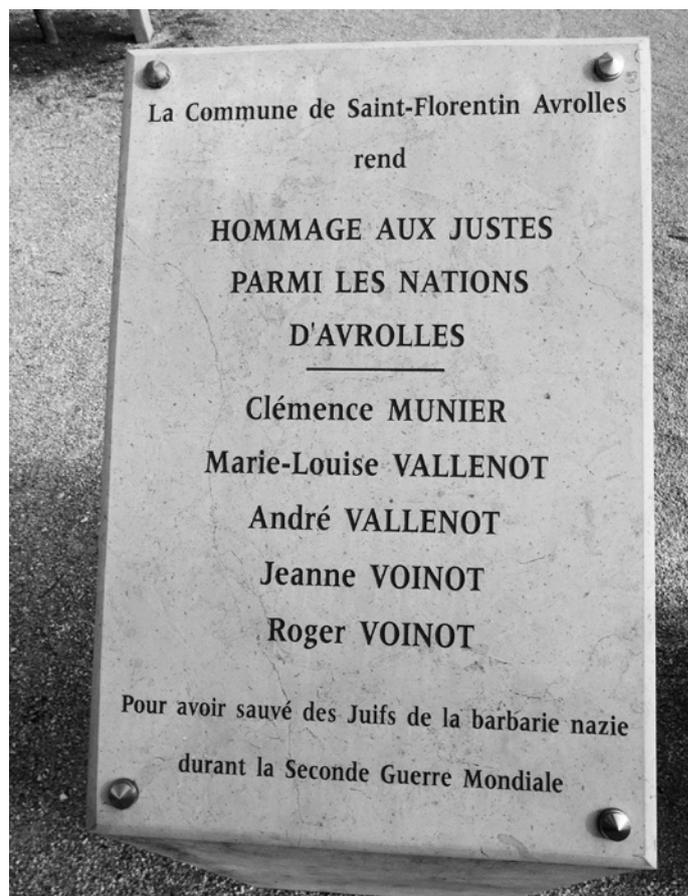
La définition des « Justes » qui a été retenue par l'organisation Yad Vashem est relativement élitiste, elle en fait des héros du Bien. Or cela ne correspond pas exactement à la réalité observée en France.

dans les 24 heures mais, d'après Sémelin, aucune répression n'eut lieu de ce fait. Le régime de Vichy, dans une loi du 10 août 1942, prévoyait des peines d'emprisonnement. Le régime de Vichy a aussi essayé, en 1943, de viser les maires pour l'aide aux évadés et René Bousquet avait prévu l'internement administratif pour ceux qui entraveraient son action concernant les israélites. Mais aucune de ces sanctions, à notre connaissance, n'a été appliquée dans l'Yonne. Les personnes qui ont aidé les juifs ne risquaient donc pas, semble-t-il, de représailles importantes ; mais en étaient-elles conscientes ? Le contexte était celui d'une violente et permanente attaque contre les juifs. Aider des juifs justifiait de nombreuses précautions et, si autant de précautions étaient prises, c'est qu'il y avait dans cette action une mise en cause de l'ordre officiel. Un exemple le montre, c'est le cas de la petite Arlette Nechemie²⁸, née en 1936. La famille a été arrêtée le 12 juillet 1942, Arlette est déposée au foyer Denfert-Rochereau. Confiée à Mlle Françoise Grégoire, elle est emmenée au centre parisien de l'UGIF. Mlle Grégoire la ramène à Auxerre mais elle signale ce retour au commissariat de police, qui transmet au service de la préfecture. Et sur la liste d'arrestations pour la rafle du 24 février 1944, établie par les Allemands, il y a Arlette Nechemie. Françoise Grégoire, qui ne figurait pas sur cette liste, a été emmenée, volontairement semble-t-il, à Drancy, sous le matricule 15543, et déposa, comme l'indique le carnet de fouille de Drancy, la somme de 1 145 F. Arlette a été déportée dans le convoi n° 69, le 7 mars 1944. Françoise Grégoire a été libérée de Drancy le 11 mars 1944, après des démarches de la mairie d'Auxerre. Que signifiait ce geste de Mlle Grégoire ? En tout cas, cet exemple démontre que l'accueil des juifs n'était pas sanctionné. Elle avait accueilli Arlette Nechemie, mais ne l'avait pas « cachée », avait donc respecté la loi. Ses sentiments à l'égard d'Arlette ne faisaient pas de doute, mais (est-ce par naïveté ?) elle a respecté les lois de Vichy !

Des réactions collectives

Ces actions des « Justes », et de tous ceux qui n'ont pas été reconnus comme tels, doivent en effet être replacés dans un contexte plus large. L'aide aux juifs ne peut se résumer dans l'étude des « Justes ». Dans de très nombreux cas, la présence de juifs dans le village, ou le quartier, était connue de la plus grande partie de la population, comme par exemple un enfant présent à l'école communale. Ce fut le cas d'Esther Edelstein, hébergée chez Mme Meunier, à Auxerre, qui fréquenta l'école de la rue de Paris jusqu'à la Libération sans être dénoncée. Ce fut aussi le cas à Avrolles, près de Saint-Florentin, où fut inauguré le 17 juillet 2011 un lieu de mémoire en l'honneur des « Justes », une plaque portant cinq noms (auxquels il faudrait ajouter un sixième pour Mauricette Perrier, jeune institutrice qui sauva Léon Goldfinger, âgé de 10 ans).

Ce silence complice fut assez fréquent. À Vassy-sous-Pisy, une famille, les Verrier, et leurs enfants, accueillirent la petite Henriette Szufler, recueillie par Marie-Thérèse Verrier,



Plaque apposée à Avrolles en l'honneur de cinq « Justes » de ce village (cliché C. Delasselle).

« À Champlost, on n'avait pas peur des Allemands. Maman était couturière et allait dans les fermes. Tout le village nous a cachés durant la guerre. »

coiffeuse à Paris. Guy Verrier était maire depuis plus de 40 ans. Chargé, comme tous les maires, de la mise à jour du recensement des juifs, il indiquait : « néant ». Dans le cas de Mme Sommet que nous avons déjà évoqué, il y eut certes une dénonciation : le maire d'Annay-la-Côte a dénoncé aux autorités la présence de juifs dans sa commune. Des gendarmes sont venus d'Avallon mais ont fait un rapport qui indiquait que les papiers étaient en règle. Et les juifs protégés par Mme Sommet demeurèrent à Annay jusqu'à la Libération. Dans le cas de la famille Nizier, de Champlost, que nous avons déjà évoqué, le maire et l'instituteur secrétaire de mairie procurent des faux papiers, Muguette devenant Marie. Elle et son frère vont à l'école, à la messe ; le curé aurait souhaité qu'ils aillent au catéchisme mais, malgré leur refus, il continua à les protéger par son silence. Muguette témoigne : « À Champlost, on n'avait pas peur des Allemands. Maman était couturière et allait dans les fermes. Tout le village nous a cachés durant la guerre. »

Nous retrouvons aussi le rôle des instituteurs, à cette époque souvent secrétaires de mairie. En dehors de l'ac-

LE DOSSIER

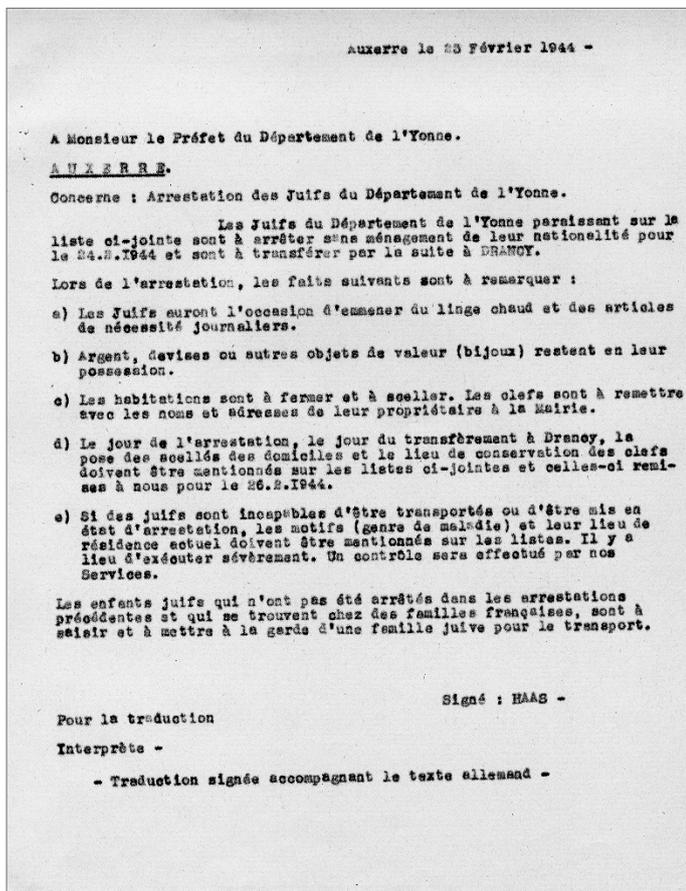
cueil dans leur classe, ils avaient la possibilité de faire de faux-papiers. En mai 1943, à Toucy, le secrétaire de mairie, Michel Martiré, averti par le brigadier de gendarmerie Pierre André, fait des faux-papiers pour la famille Resnick-Spiegel, venue de Meurthe-et-Moselle. Il était engagé dans la Résistance. De nombreux enfants juifs furent accueillis dans des classes. Les principes républicains n'ont-ils pas joué leur rôle, tout autant que les principes chrétiens rappelés par les évêques ?

Le clergé a assez largement, semble-t-il, participé au silence de la grande majorité de la population, même si Mgr Lamy, l'évêque de l'Yonne, est resté loyal envers le régime de Vichy. La seule institution catholique engagée dans la protection des juifs a été Sainte-Madeleine de Vézelay, rattachée à Paris. Quant au monastère de La Pierre-qui-Vire, près de Quarré-les-Tombes, nous savons que des aviateurs alliés y ont été cachés, que l'abbé Bernard Ferrand y avait des contacts, mais nous n'avons pas eu connaissance de juifs cachés. Il semble assez clair que les juifs qui sont venus se cacher dans l'Yonne ont pu, pour le plus grand nombre d'entre eux, y rester jusqu'à la Libération sans être dénoncés.

Quelle attitude des autorités ?

Sur ce point, il semble que les préfets successifs aient appliqué les directives données par le gouvernement de

Instructions données par Karl Haas, responsable du SD d'Auxerre, au préfet de l'Yonne, concernant les modalités de l'arrestation des juifs « sans ménagement de leur nationalité », en février 1944 [arch. dép. Yonne, 1 W 161].



Vichy et les Allemands, sans zèle excessif mais aussi sans tentative significative d'aide aux juifs. Ainsi, au cours de la deuxième rafle, en octobre 1942, des juifs français sont arrêtés mais ils sont ensuite relâchés, comme le demandait le gouvernement de Vichy. La première vague d'arrestations dans l'Yonne au cours de laquelle de nombreux juifs français sont arrêtés puis déportés est celle du 24 février 1944. Quelques arrestations de juifs français avaient eu lieu auparavant, mais il s'agissait de décisions individuelles en raison de contravention aux lois, comme nous l'avons noté pour Lucie et Marguerite Hermann. Le 24 février 1944, dans l'Yonne, la plupart des déportés sont français, alors qu'à Paris, où se trouvent environ 40 000 juifs français, il n'y a pas de rafle. La préfecture régionale, qui avait demandé à Vichy s'il fallait arrêter les juifs français, n'ayant pas eu de réponse, a, à la demande des Allemands, ordonné les arrestations. Et la préfecture de l'Yonne a suivi. Le seul cas un peu particulier parmi les responsables est celui de Maurice Vincent, sous-préfet d'Avallon de novembre 1940 à février 1944²⁹. Il a fait appliquer les mesures anti-juives mais, dans le même temps, il a apporté un soutien à un certain nombre de juifs (les collaborationnistes d'Avallon ont même dénoncé l'existence d'une véritable « filière » d'aide aux juifs). De plus, il était engagé à titre personnel : son fils Pierre était fiancé à une juive, Colette Strauss, de Montréal. Mgr Lamy ayant refusé que le mariage ait lieu dans son diocèse, celui-ci a été célébré à Paris. Cela a été évoqué lors d'entretiens avec Karl Haas, le représentant du SD à Auxerre. Pour ce qui est des maires, leur attitude a été très variable ; ils étaient assez nombreux à ne pas répondre aux enquêtes faites régulièrement à la demande de la préfecture, sollicitée par les Allemands. De la même façon, quand un juif s'installait dans leur commune, certains « oubliaient » de le signaler à la préfecture. On peut donc conclure que, dans l'ensemble, l'action administrative menée contre les juifs fut conduite avec « obéissance » et que les juifs français n'ont pas été particulièrement épargnés.

Conclusion

La situation de l'Yonne correspond bien à ce qu'a décrit Jacques Sémelin. Il semble que le travail fait par l'administration française a été décisif, ce que les Allemands ont eux-mêmes souligné. La première nécessité était pour les juifs de sortir des fichiers, ce dont ils n'avaient pas forcément une claire conscience. Nous constatons que tous ceux qui ont fui après la grande rafle de juillet 1942 ont eu le réflexe de partir vers la zone dite « libre », pour échapper aux Allemands. Ils retrouvent le risque, certes, mais ils ne sont pas recensés dans la zone Sud, et pour la plupart ils ne s'y déclarent pas. De la même façon les juifs qui viennent se cacher dans l'Yonne, qui ne figurent pas sur les fichiers, peuvent échapper à l'arrestation, sauf s'ils sont dénoncés. Le gouvernement de Vichy a bien essayé de s'opposer à l'arrestation des juifs français, mais dans l'Yonne, comme dans beaucoup d'autres départements, la barrière a sauté en février 1944. Le gouvernement de Vichy avait d'ailleurs,

auparavant, dénationalisé un certain nombre d'entre eux. Nous remarquons aussi que si la préfecture de l'Yonne a fait ce qui lui était demandé par les Allemands par l'intermédiaire de la préfecture régionale, des juifs ont été aidés aux échelons inférieurs, par certains maires d'abord, qui n'informaient pas toujours sur les mouvements des juifs, par certains policiers et gendarmes ensuite ; certains ont prévenu les juifs de la rafle ordonnée pour le lendemain. Il avait bien été prévu que la décision des arrestations ne serait donnée aux préfets qu'au dernier moment. Mais quand les commissariats de police d'Auxerre, de Sens et d'Avallon sont prévenus la veille et que sont organisées les équipes, il restait la soirée pour prévenir les victimes. Nous avons quelques exemples de ces gestes mais il est impossible d'avoir une estimation précise de leur nombre.

Autre observation : le caractère rural de l'Yonne rendait d'un côté les juifs plus vulnérables que dans une grande agglomération, plus facilement repérables, mais d'un autre côté procurait des possibilités pour se cacher, à condition que la population fût prête à aider les juifs. Les liens maintenus nombreux entre l'Yonne et les parisiens originaires du département, ou qui avaient des relations avec le département, ont été un élément important dans l'aide apportée aux juifs de 1942 à 1944. Il est enfin très frappant de constater que dans de nombreux cas, si les personnes qui aident les juifs sont peu nombreuses, il n'en reste pas moins qu'il y a un important silence complice : beaucoup savaient. Il est très probable que le nombre de personnes ayant su l'existence de juifs cachés est beaucoup plus important que le nombre actuel de « Justes ».

Enfin est-ce les « juifs » que l'on aide, ou des victimes d'arrestation de gens qui n'ont commis aucun délit ? Il peut coexister un antisémitisme assez largement partagé et une évidente compassion pour les enfants ou les familles touchées par les arrestations. La lecture du journal départemental, *Le Bourguignon*, est révélatrice. L'antisémitisme est alimenté par de très violentes chroniques, souvent reprises de journaux parisiens ; mais la persécution « locale » n'est jamais évoquée, aucune arrestation et surtout aucune rafle ; les rafles de juillet et octobre 1942 ni celle de février 1944 ne sont évoquées. Le seul point qui est abordé est celui de l'aryanisation des biens juifs, par des annonces de ventes de maisons par exemple. L'antisémitisme est très présent dans le journal mais les violences contre les juifs ne sont jamais localisées dans l'Yonne. C'est bien sûr le résultat d'une volonté allemande, soucieuse de maintenir le silence sur sa politique d'extermination. Mais, surtout à partir de l'été 1942, le gouvernement de Vichy est très préoccupé par l'attitude de l'opinion et en particulier du changement de position du clergé catholique et d'un grand nombre d'évêques. Le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon, primat des Gaules, témoigne de cette ambivalence : il demeure fidèle à Pétain mais devient un élément actif dans l'aide aux juifs et couvre d'audacieuses opérations de sauvetage. Dans l'Yonne, comme nous l'avons constaté dans le cas de Maurice Vincent, l'évêque n'est pas, à notre connaissance, intervenu en faveur des juifs.

L'aide aux juifs entre 1942 et 1944 ne relève pas, sans doute, de la « résistance » ; il s'agit dans la plupart des cas de gestes individuels. Mais ces gestes individuels qui se développent dans un même moment font apparaître un changement d'état d'esprit, un phénomène « social ». De nombreux Français, qu'ils aient été ou non sensibles à la propagande vichyste, ont été touchés par la violence de l'été 1942 ; certains réagissent en restant dans le cadre légal, d'autres franchissent le pas, en fabriquant de faux-papiers par exemple.

Enfin, il apparaît que la mémoire de l'aide fournie aux juifs ressurgisse fortement depuis quelques années. Il est frappant de constater que 5 « Justes » seulement ont été honorés dans l'Yonne avant 2000. De la même façon, très peu de cérémonies, de lieux de mémoire, ont été consacrés à tous ceux qui avaient décidé de cacher des juifs. À Avrolles, près de Saint-Florentin, une place a été baptisée « place des Justes ». Parmi ceux qui avaient été sauvés, certains ont maintenu des liens, d'autres se sont manifestés plus tard, ce qui explique que la reconnaissance n'a pu être affirmée qu'à titre posthume. Aujourd'hui, l'Yonne apparaît comme ayant eu un rôle important dans l'aide apportée aux juifs de 1942 à 1944.

Nous avons répondu à un certain nombre de questions, avec beaucoup de prudence ; beaucoup demeurent cependant sans réponse. •

Notes

1. *Yonne mémoire* n° 14, avril 2005, Jean Rolley, « La spoliation des juifs dans l'Yonne » et n° 25, mai 2011, « La déportation des juifs de l'Yonne ».
2. Serge Klarsfeld, *Vichy-Auschwitz*, 2 vol., Paris, Fayard, 1983.
3. Robert Paxton et Mickaël R. Marrus, *Vichy et les juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981 (réédité en 2005).
4. Archives du CDJC (Centre de documentation juive contemporaine), le cahier de mutations du camp de Drancy, à partir de 1942.
5. *Sicherheitsdienst* : Service de sécurité de l'Allemagne nazie.
6. Il y eut des arrestations de juifs français plus tôt, mais pour des raisons de police, de non application des lois de Vichy, ou des ordonnances allemandes, par exemple par annulation de la naturalisation, ou enfin par dénonciation.
7. Le gouvernement de Vichy a promulgué, le 3 octobre 1940, une première loi « portant statut des Juifs », qui sera aggravée par la loi du 2 juin 1941 définissant le « deuxième statut des juifs ».
8. L'Union Générale des Israélites de France (UGIF) a été créée sur l'ordre des Allemands ; elle regroupait l'ensemble des organisations juives de France. Une copie des recensements de 1941 en France se trouve dans les archives du CDJC à Paris, où elle a été consultée (UGIF MK 90-43 ; l'original de cette copie se trouve à New-York (Yivo Institute for Jewish Research)).
9. Les dossiers d'aryanisation ont été consultés aux Archives nationales, AJ/38.
10. Archives départementales de l'Yonne, 1 W 161.
11. En 1953 a été créé à Jérusalem l'Institut commémoratif des Martyrs et des Héros de la Shoah (Yad Vashem). En 1963, une commission présidée par un juge de la cour suprême de l'État d'Israël a été chargée d'attribuer le titre de « Juste parmi les Nations » à des personnes non-juives ayant aidé « au péril de leur vie » des juifs persécutés par l'occupant nazi. Des comités identiques ont été mis en place dans les pays occupés pendant la guerre par les nazis, y compris bien sûr en France. Le Comité

LE DOSSIER

français pour Yad Vashem fait des enquêtes et attribue le titre de « Juste parmi les nations » aux Français ayant aidé les juifs présents sur le sol français à échapper à la déportation.

12. *Études Villeneuviennes* n° 37.

13. Ces deux derniers cas ont été cités dans l'article de Frédéric Gand, « Les femmes et la Résistance dans l'Yonne », *Yonne mémoire* n° 27, mai 2012.

14. Joseph Minc, *L'extraordinaire histoire de ma vie ordinaire*, Paris, Le Seuil, 2006.

15. MOI : Main-d'œuvre immigrée (organisation résistante constituée d'étrangers, très proche des FTP).

16. Opération des Allemands le 16 avril 1944. Ils ont arrêté Léon Moreau, qui sera déporté et mourra à son arrivée à Dachau le 21 juin 1944.

17. Renseignement trouvé dans le carnet de mutations de Drancy, Archives du C.D.J.C.

18. Registre du centre Lamarck, archives de l'UGIF CDJC, MK/49043.

19. Renée Poznanski, *Propagandes et persécutions : la Résistance et le « problème juif »*, 1940-1944, Paris, Fayard, 2008.

20. Placé dans ce qui est aujourd'hui le collège Denfert-Rochereau.

21. Archives départementales de l'Yonne, rapport du directeur des services de l'Assistance publique.

22. Le témoignage de Mme Sommet a été recueilli en 2008.

23. Liste des « Justes », Yad Vashem, dossiers 10185 et 10190.

24. Liste des Justes, Yad Vashem, dossiers 11213, 11213 a, 11213 b.

25. Patrick Cabanel, *Histoire des Justes de France*, Paris, Armand Colin, 2012.

26. Maurice Valtat, *Les juifs de la Nièvre, une communauté dans la tourmente*, Conseil général de la Nièvre, Association nivernaise des amis des Archives, 2010.

27. Le 23 mars 2000, une loi a institué une journée nationale concernant les crimes antisémites et la mémoire des « Justes ». Est employée à partir de 1997 l'expression des « Justes de France ».

28. Voir *Yonne mémoire* n° 25, mai 2011, page 30.

29. *Bulletin de la Société d'Études d'Avallon*, 79^e volume, 2001, Jean Rolley, « Entre fidélité au régime de Vichy et Résistance, Maurice Vincent, sous-préfet d'Avallon de novembre 1940 à février 1944 ».

André Neher, un intellectuel juif ayant échappé à la déportation

- FRÉDÉRIC GAND -



À l'appui du témoignage de François Guimard, paru dans un ouvrage portant sur le lycée Jacques-Amyot

d'Auxerre, il nous a été possible d'authentifier le passage d'André Neher dans l'Yonne : « *Vers le début mars (1940), alors que nous étions en manque de prof d'allemand, un remplaçant arrive, fort sympathique, parlant avec un accent fort différent de celui des Allemands (...). Autant que je m'en souviens, il ne resta pas plus de quatre semaines (...). C'est bien plus tardivement que l'on a pensé à lui en espérant qu'il ait pu échapper à la Shoah*¹. » Il a laissé sa trace dans le registre d'installation des professeurs du lycée Jacques Amyot d'Auxerre.

Né en 1914 à Obernai (Bas-Rhin) dans une famille juive, André s'installe à Strasbourg en 1918, dès que la ville redevient française². Il suit des études d'allemand et il est nommé professeur au collège de Sarrebourg. Ayant reçu une éducation traditionaliste, il se passionne pour les études hébraïques et il est en relation avec la Yechivah de Montreux, un centre d'étude de la Torah et du Talmud. En septembre 1939, la famille évacue Strasbourg pour Dannemarie, au sud-ouest de Mulhouse. Mobilisé, il est rapidement réformé et la rejoint. Le 2 avril 1940, il est nommé au lycée d'Auxerre et y enseigne l'allemand jusqu'en juin 1940. Il part en exode pour retrouver sa famille, réfugiée à Brive-la-Gaillarde, dans le Limousin, une région d'évacuation des populations frontalières d'Alsace-Lorraine. À la rentrée d'octobre 1940, il y est nommé professeur au collège mais est aussitôt destitué à la suite de la promulgation par le gouvernement de Vichy du premier statut des Juifs (3 octobre 1940). La famille Neher se réfugie alors dans une vieille demeure du village de Lanteuil, situé

à une dizaine de km de Brive. Elle y survit jusqu'à la fin du conflit en animant un pensionnat préparant au baccalauréat.

À la rentrée de l'automne 1944, il est réintégré comme professeur d'allemand au lycée Ampère de Lyon. Il intervient alors à la maison d'enfants de l'OSE³, L'Hirondelle, située dans la banlieue de Lyon et dirigée par sa sœur et son mari. Il s'y lie d'amitié avec Élie Wiesel, l'un des enfants recueillis, qui deviendra un écrivain mondialement connu. En 1947, il épouse à Paris l'enseignante Renée Bernheim, active dans les réseaux d'aide aux enfants juifs de l'OSE et des Éclaireurs israélites. Professeur d'allemand au lycée Kléber de Paris, il enseigne ensuite à la faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg et devient l'un des chefs de file du renouveau du judaïsme en France. Après la « guerre des Six Jours », réagissant aux propos de De Gaulle sur le peuple juif qualifié de « dominateur » (conférence de presse du 27 novembre 1967), il émigre en Israël, à Jérusalem. Il enseigne à l'université de Tel Aviv et décède en 1988.

Le passage furtif de cet intellectuel dans notre département n'a laissé aucune trace durable dans la mémoire locale, malgré sa notoriété. Cet épisode nous révèle que des juifs français ont cherché – et réussi – à échapper aux persécutions, dès le début de la guerre. Ce réflexe de survie conduisant à la clandestinité a laissé évidemment fort peu d'indices aux historiens. Les juifs ayant échappé aux persécutions sont donc difficiles à connaître.

Sources :

1. J.-G. Bègue et F. Gand, *Nos lycées sous l'Occupation, souvenirs de potaches*, édition de l'Association des anciens et anciennes élèves des lycées P. Bert et J. Amyot, 2014, p 87.

2. La source de cet aperçu biographique est tirée de Sandrine Szwarc, *André Neher, philosophe, exégète, enseignant* sur le site <http://www.ajpn.org/personne-Andre-Neher-3170.html>

3. L'Œuvre de Secours aux Enfants, association de sauvetage des enfants juifs, a secouru plusieurs milliers d'enfants pendant l'occupation, notamment lors des rafles de 1942.

Gaston Vée

(1922 - 2019)

- JOËL DROGLAND -

C'est avec peine que nous avons appris le décès de Gaston Vée, le dimanche 9 juin 2019, à l'âge de 96 ans. Nous entretenions avec ce responsable, influent mais peu connu de la Résistance dans l'Yonne, de chaleureuses et fructueuses relations.

Nous nous étions rencontrés pour la première fois en 1994, dans un colloque organisé à Joigny par le Groupe Bayard, sur la géopolitique des maquis. Il nous avait à plusieurs reprises accueillis à son domicile de Sury-aux-Bois pour répondre aux questions que nous lui posions.

Il nous ouvrait aussi ses archives, ainsi qu'il le fit pour des étudiants dijonnais qui travaillaient à leur maîtrise. Fondateur du Comité départemental de Libération (CDL) en 1944 et d'un hebdomadaire en 1946, il détenait en effet les seules archives qui nous soient accessibles pour l'étude du CDL et des Comités cantonaux de Libération, dans la mesure où les archives du CDL ont mystérieusement disparu. Conscient de l'importance de ses archives pour la recherche historique, il avait pris la décision de les confier aux Archives départementales de l'Yonne. Sa volonté a été respectée puisque sa fille vient de déposer ses archives aux ADY : ce sont donc deux mètres linaires de documents qui, lorsqu'ils seront classés et conditionnés, seront accessibles aux historiens.

De l'étudiant au réfractaire

Gaston Vée est né le 4 décembre 1922 à Sainpuits, au nord de la Puisaye. Ses parents étaient de petits agriculteurs qui exerçaient parallèlement l'activité d'entrepreneurs de travaux agricoles. Il est élevé dans une famille de gauche. Son frère Gérard adhère à la SFIO en 1933-34, à la Ligue des Droits de l'Homme, au mouvement Amsterdam-Pleyel et se passionne pour la politique. Il emmène le jeune Gaston à des réunions politiques. Gaston Vée fréquente le Cours complémentaire de Toucy puis entre à l'École normale d'Instituteurs d'Auxerre, où il a Serge Caselli pour camarade de promotion. Par antimilitarisme, il refuse de suivre la préparation militaire.

En juin 1940 il quitte Auxerre pour Sainpuits puis part sur les routes de l'Exode, qui le conduisent dans le Lot-et-Garonne. En août, il est de retour dans son village de Puisaye. À l'automne, il reprend ses études et obtient son



Gaston Vée [date et lieu inconnus].

diplôme d'instituteur. En mars 1943, il est requis pour le STO, passe la visite médicale et reçoit sa convocation pour occuper à Darmstadt un poste de manœuvre. Il quitte alors Auxerre et va se cacher chez ses parents. Réfractaire au STO, il décide de partir pour Paris où il retrouve sa sœur et son frère.

Au cœur de Libération-Nord

Gérard Vée est alors membre du Comité national du mouvement Libération-Nord et responsable de Résistance paysanne. À l'aide de faux papiers qui lui sont fournis par son frère, Gaston Vée s'inscrit à la Sorbonne et à la Faculté de droit. En août 1943, il trouve une filière pour rejoindre l'Angleterre par l'Espagne. Son frère et l'ami de celui-ci, François Tanguy-Prigent, responsable lui aussi de Résistance paysanne, lui démontrent qu'il serait plus utile à Paris et lui proposent de travailler à temps plein pour

PORTRAIT

Libération-Nord. À partir d'août 1943, en contact avec les responsables du mouvement, il travaille clandestinement pour Libération-Nord : sa tâche consiste à porter des articles à l'imprimerie, à poster des paquets de tracts et de journaux.

En mars 1944, François Tanguy-Prigent lui demande de succéder à Pierre Vauthier, qui dirigeait Libération-Nord dans le département de l'Yonne et qui vient d'être arrêté à Joigny. Gaston Vée accepte. Il arrive dans l'Yonne où il s'efforce de reprendre les contacts avec les responsables locaux de Libération-Nord. Peu de temps après, Ribière, lui aussi responsable national de Libération-Nord, lui confie une mission complémentaire : prendre les contacts nécessaires et constituer dans la clandestinité le Comité départemental de Libération. Au printemps 1944, il parvient à constituer le noyau de ce qui sera le CDL de l'Yonne. Il entre en relation avec André Cornillon pour le parti communiste, avec Émile Fovet pour le Front national, avec le commerçant avallonnais Henri Cretté, avec un représentant de la CGT et un autre de la Franc-Maçonnerie. Du fait de son jeune âge, il ne se sent pas l'autorité suffisante pour prendre la direction du CDL et confie cette tâche à Émile Fovet. Le CDL tient deux réunions clandestines avant la Libération puis s'installe à la Préfecture, dans la salle du Conseil général.

Désillusion politique

Après la Libération commence pour Gaston Vée une période d'intense activité politique. Il participe activement à l'implantation des structures de Libération-Nord dans le département de l'Yonne. Il fonde, sans aucun appui financier, un journal hebdomadaire, *La Vie de l'Yonne*, qui devient l'organe de Libération-Nord. Il en assure les fonctions de directeur-rédacteur en chef. Il entreprend dans son journal de dénoncer le maintien de rédacteurs collaborateurs au sein de l'équipe de *l'Yonne républicaine*, fondé par le CDL. Il participe à la réorganisation de la SFIO en relation avec Claude Berval, qui était la déléguée du parti dans la clandestinité et sa représentante au sein du CDL et qu'il épouse en 1948. Il est membre du CDL, au sein duquel il représente Libération-Nord. Il participe aux travaux de plusieurs des commissions du CDL : commission d'épuration, commission de confiscation des profits illicites, commission de la presse.

En janvier 1944 avait été créée une nouvelle organisation nationale, le Mouvement de Libération nationale (MLN) qui regroupait des mouvements de résistance de zone Sud et de zone Nord. En juillet 1945, une minorité du MLN, proche du parti communiste, fait scission et fonde le Mouvement unifié de la Renaissance française (MURF). La majorité devient l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR), de tendance socialiste. Gaston Vée s'efforce d'implanter l'UDSR dans l'Yonne. Il s'agissait pour lui « *de regrouper les membres de diverses organisations de résistance qui ne voulaient pas s'intégrer dans les MURF dont l'ambition hégémonique d'inspiration communiste abusait bien des résistants* ». Lors des élections



Debouts, de gauche à droite : Vitriat (un agent de liaison de Libération-Nord), Gérard Vée (frère de Gaston Vée), François Tanguy-Prigent, Gaston Vée ; assise : Mme Vitriat (date et lieu inconnus).

de 1945, il soutient la liste mi-UDSR, mi-SFIO sur laquelle figurent Gérard Vée, Germaine Vauthier et Jean Marot. Il participe aux réunions électorales, combat la candidature de Jean Moreau, maire d'Auxerre, dont il condamne l'attitude sous l'Occupation, ce qui lui vaut un procès en diffamation intenté par ce dernier. Son frère Gérard est élu député socialiste de l'Yonne le 25 octobre 1945, et réélu en novembre 1946.

Le faible score de la liste qu'il soutenait et qui défendait les idéaux du Conseil national de la Résistance, le fort score au contraire obtenu par Jean Moreau le laissent amer et le conduisent à douter et à s'éloigner de la vie politique. Son journal, *La Vie de l'Yonne*, doit cesser sa publication pour cause de difficultés financières. Il abandonne toute activité politique en 1946. Si ses convictions socialistes sont restées les mêmes, il ne fut plus jamais militant, ni adhérent du parti socialiste. Quand disparaît le CDL, il commence une carrière de journaliste. Pendant quelques années, il est employé aux Editions de la Liberté à Paris, organisme qui édite *Le Populaire*, journal du parti socialiste.

En 1948, il reprend son poste d'instituteur puis devient professeur de collège. Après une année d'études à l'École normale supérieure de Saint-Cloud, il devient Inspecteur de l'Éducation nationale. Il occupe ce poste à Vesoul de 1958 à 1963 puis à Pithiviers de 1963 à 1983, date à laquelle il prend sa retraite et s'installe avec son épouse dans le Loiret, à Sury-aux-Bois. •

La cérémonie du 23 juin 2019 à la stèle des fusillés d'Egriselles-Venoy

- CLAUDE DELASSELLE -



Le site de la stèle des fusillés, avant la destruction du seul tronc d'arbre restant (cliché C. Delasselles).

Le 14 juillet 2018, des vandales (non encore identifiés hélas !) ont organisé un barbecue sur le site de la stèle des fusillés, inaugurée le 25 avril 1992, à l'ancien champ de tir d'Egriselles (commune de Venoy). Après avoir disloqué le seul tronc subsistant des trois arbres contre lequel les 43 résistants avaient été liés puis fusillés, seul vestige de ces drames, ils ont utilisé les morceaux de bois pour en faire un feu. Volonté délibérée de profaner un lieu sacré de la Résistance de l'Yonne, ou acte de bêtise et d'ignorance, on ne le saura peut-être jamais.

M. Bonnefond, maire de Venoy, ayant été alerté de cet acte honteux de vandalisme, a décidé aussitôt de réparer cet outrage fait à la mémoire de la Résistance de l'Yonne. Après avoir pris contact avec Elie Parâtre, président de l'UDAC (Union départementale des Anciens combattants), les présidents des organisations d'anciens combattants de l'Yonne et le président du Souvenir français, et avec le soutien du préfet de l'Yonne, décision a été prise d'édifier un nouveau monument qui rappellerait l'arbre détruit. Il a été aussi décidé de réaliser et d'installer sur ce site deux panneaux où seraient rappelées de façon générale les conditions du martyre de ces 43 fusillés et quatre autres où seraient inscrites de très courtes notices établissant l'identité de chaque fusillé, son appartenance (ou non) à un mouvement de résistance, et les dates de sa condamnation et de son exécution par les occupants allemands.

MÉMOIRE



Un des deux panneaux d'explications générales (cliché C. Delasselle).



Un des quatre panneaux donnant des indications biographiques sur les résistants fusillés (cliché C. Delasselle).

Une collecte organisée par le Souvenir français, à laquelle a participé l'ARORY, a permis de réunir les fonds nécessaires à ces réalisations. L'ARORY, en la personne de Claude Delasselle, a été sollicitée pour rédiger les notices individuelles des 43 fusillés et pour participer à la rédaction des deux panneaux introductifs. Ceux-ci expliquent notamment pourquoi ce site avait été choisi par les Allemands pour exécuter les résistants arrêtés, internés à la prison d'Auxerre et condamnés à mort par le Tribunal militaire allemand d'Auxerre avant d'être fusillés, entre le printemps 1942 et l'été 1944. Une fois les deux textes généraux mis définitivement au point, au cours d'une réunion de travail réunissant différents acteurs de ce projet et présidée par M. Bonnefond à la mairie de Venoy, la réalisation graphique de ces panneaux fut confiée au graphiste Frédéric Joffre, qui réalise depuis de nombreuses années les maquettes de nos bulletins *Yonne mémoire*. Par ailleurs, le sculpteur icaunais Yves Varanguin fut chargé de réaliser une statue de grande taille en résine chargée de remplacer et d'évoquer le tronc d'arbre détruit.

La cérémonie d'inauguration de ces nouveaux aménagements du site d'Egriselles eut lieu dans la matinée du dimanche 23 juin 2019, sous un grand soleil. Un public nombreux avait répondu à l'appel lancé par les associations et relayé par les journaux et les radios locales. De nombreux représentants des autorités et des élus, dont le préfet de l'Yonne et le député de la

circonscription, assistaient à cette cérémonie, ainsi que de nombreux maires de la région, au premier rang desquels se trouvait le maire de Venoy, M. Bonnefond. Étaient aussi présents le président de l'UDAC, ainsi que la plupart des présidents des associations d'anciens combattants, des représentants des autorités militaires, des représentants de la police et des pompiers et de nombreuses personnalités du monde associatif icaunais. Un orchestre et une chorale étaient présents et ont accueilli le public en musique.

Le capitaine Dufour, représentant auxerrois du Souvenir français et cheville ouvrière de la souscription et de l'organisation de cette cérémonie, était chargé de son déroulement. Après avoir rappelé les circonstances de la dégradation du site, le capitaine Dufour a fait précéder à l'appel du nom des 43 fusillés par des élèves de Venoy puis a fait observer une minute de recueillement. La statue réalisée par M. Varanguin a alors été dévoilée, ainsi que les panneaux explicatifs. Le Chant des partisans a ensuite retenti, avant les dépôts de gerbes par les autorités et le salut aux porte-drapeaux.

À cette cérémonie assistaient le président de l'ARORY, Thierry Roblin, accompagné de plusieurs membres du conseil d'administration, Claude Delasselle, Joël Droglard, Micheline Durand, Arnaud Fouanon et Frédéric Gand. L'ARORY est fière d'avoir contribué de façon importante, par la rédaction des textes des

Vue générale de la cérémonie (cliché C. Delasselle).

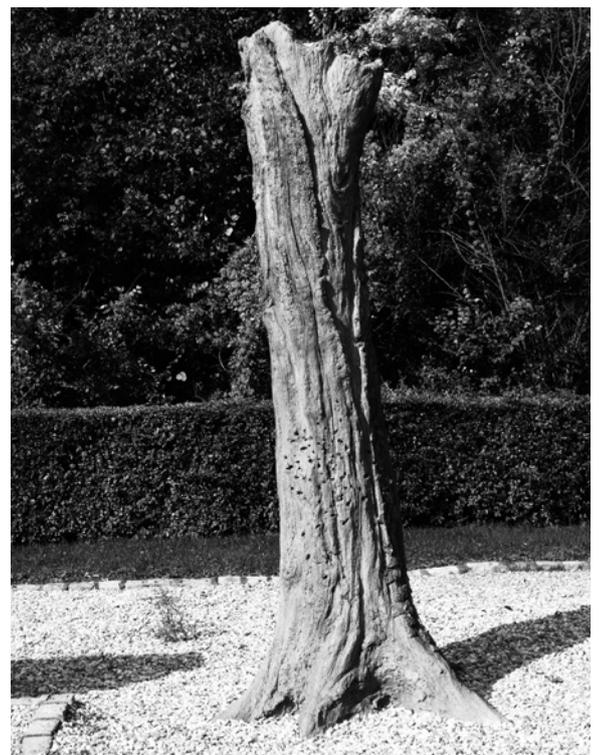
Le site actuel, avec l'arbre en résine et les six panneaux (cliché C. Delasselle).



Après avoir rappelé les circonstances de la dégradation du site, le capitaine Dufour a fait procéder à l'appel du nom des 43 fusillés par des élèves de Venoy puis a fait observer une minute de recueillement.

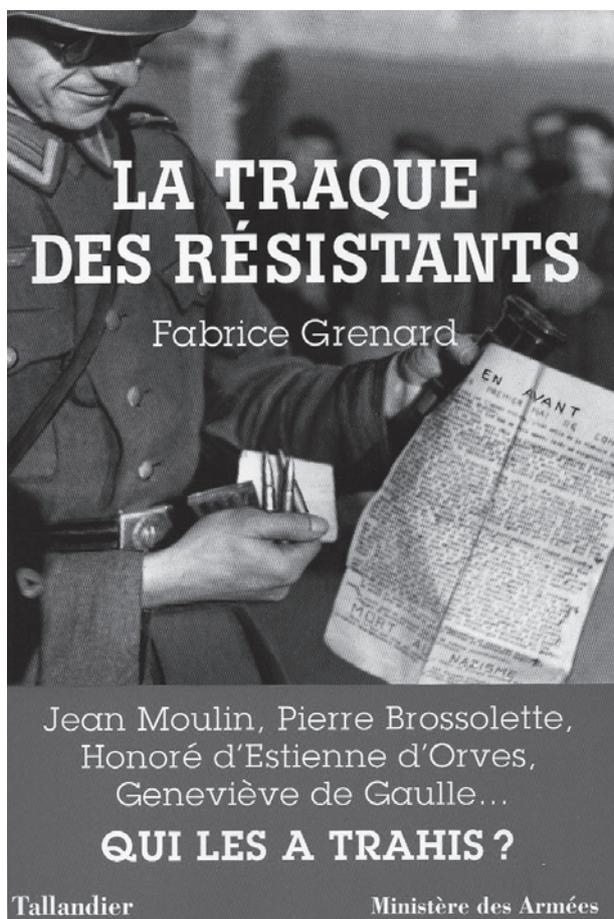
panneaux et sa participation à la souscription, à la rénovation de cet important site commémoratif. En expliquant aux personnes venues sur ce site les raisons et les circonstances de l'exécution des résistants et en apportant des renseignements permettant de leur donner une identité plus précise que leur seul nom, ces panneaux contribuent à une meilleure connaissance de la nature commémorative de ce haut lieu de la mémoire résistante icaunaise. •

L'arbre en résine, œuvre du sculpteur icaunais Yves Varanguin (cliché C. Delasselle).



PUBLICITÉ

Vient de paraître :



Fabrice Grenard, *La traque des résistants*
Ed. Tallandier / Ministère des armées 2019,
334 pages, 21,90 euros

Notre ami Fabrice Grenard, adhérent de l'ARORY et un des meilleurs spécialistes actuels de la Résistance, vient de faire publier deux ouvrages remarquables sur la Résistance, dont nous recommandons vivement la lecture*.



Fabrice Grenard, *Les maquisards.*
Combattre dans la France occupée,
Ed. Vendémiaire 2019, 604 pages, 26 euros

Retrouvez les comptes rendus de ces deux ouvrages sur le site de l'ARORY : <http://www.arory.com/index.php?id=148>

* L'ARORY ne diffuse pas ces deux ouvrages, ils ne sont disponibles qu'en librairie ou sur les plates-formes d'achat spécialisées.